



Novembre 2009

**CGT BNP Paribas**  
Délégation Nationale

ACI : CSD 05F1

32 rue de Clignancourt  
75018 Paris

Tél : 0140143453 / 0344

Fax : 0140146011

IRP PARIS CGT  
DELEGATIONNATIONALE  
@bnpparibas

## ■ **CET - PERCO - PERE**

# TRAVAILLEZ PLUS ET DONNEZ - NOUS VOS SOUS !

Pour faciliter la visibilité de l'ensemble des dispositions liées au Compte EpargneTemps, la direction propose leurs consolidations dans un unique accord et en profite au passage pour lancer de nouveaux apâts vers une utilisation accrue du PERCO.

## ■ **Stopper la démolition en cours**

La direction voudrait se dédouaner de toute responsabilité dans les difficultés du système de retraite par répartition (né d'une décision du Conseil de la Résistance à laquelle les partis de droite et de gauche avaient souscrit de façon consensuelle).

Depuis 1983, gouvernements successifs et organisations patronales n'ont cessé de le déconstruire en utilisant de façon perverse la gestion paritaire syndicat/patronat, au détriment des salariés. Hypocritement et en parallèle, le patronat développe un système par capitalisation au coût allégé pour ce qui le concerne, pourvoyeur à terme d'immenses capitaux utilisables à son gré et pour son grand profit.

La crise économique a montré, notamment aux Etats-Unis, tous les dangers de ce système qui, du jour au lendemain, remet au travail ou plonge dans la misère des millions de retraités.

La plupart des salariés connaît en France ces dangers, d'où le peu de succès des PERCO, et sait que seul un système de retraite par répartition est pérenne et peut permettre d'assurer à tous une retraite digne.

La bataille pour la défense du système de retraite par répartition annoncée pour les « négociations » de 2010 commence en fait aujourd'hui. Les dirigeants des grandes entreprises comme la nôtre préparent déjà le terrain en laissant entendre que le système par répartition a vécu et qu'il est naturel -et socialement responsable- d'accompagner leurs salariés à préparer individuellement leur retraite.

Pourtant le redéploiement du dispositif d'alimentation du PERCO est loin d'aller dans le sens des intérêts des techniciens et cadres, sauf peut-être pour les plus aisés !

L'excellente cause que constitue la garantie d'une retraite de bon niveau pour tous nécessite des efforts pour conforter le système par répartition.

Que ces efforts soient portés en priorité sur les salaires et le niveau de l'emploi,

Que les mêmes efforts soient faits sur les cotisations patronales que ceux qui ont été faits par les salariés sur l'augmentation de leurs cotisations,

Que toutes les sommes versées aujourd'hui dans les PERCO et autre PERE soient portées sur des retraites de type « complément bancaire » ou équivalent,

Que les dividendes versés aux actionnaires et les stock-options soient soumis à cotisation sociale ...

... Et le système de retraite par répartition sera à même de garantir aujourd'hui, et y compris pour les jeunes générations, un niveau de vie décent et agréable.

**Ça change tout !  
La Direction a accepté  
l'intégration dans le  
PERCO et le PEE  
de 2 « Fonds socialement responsables ».  
L'un d'entre eux n'est pas anodin puisque  
d'un niveau de risque  
4 (sur une échelle de  
6). Les 2, par contre,  
sont gérés par ...  
BNP PAM !**

## Voilà ce qui changerait à partir du 1er janvier 2010 :

- La possibilité pour les retours de maternité, de congé parental et de congé maladie longue durée, de placer dans leur CET jusqu'à 20 jours l'année de leur reprise d'activité, au lieu des 10 ou 15 aujourd'hui.
- Le délai de prévenance en cas de demande de congé complémentaire supérieur à 20 jours serait réduit à trois mois.
- La limite maximale de l'abondement en cas d'utilisation du CET en situation de dépendance serait portée à 10 jours au lieu de 5 précédemment.

PERCO ABONDEMENT AVANT			PERCO ABONDEMENT APRES		
Tranche	Taux	Plafond/an	Tranche	Taux	Plafond/an
De 0 à 250€	75%	187,50€	De 0 à 250€	75%	187,50€
De 251 à 770€	50%	260€	De 251 à 1000€	50%	375€
De 771 à 3810€	20%	608€	De 1001 à 5000€	20%	800€
Plafond annuel total		1055,50€	Plafond annuel total		1362,50€

- La possibilité de transférer vers le PERE ou le PERCO 10 jours par année civile, au lieu de 4 ou 7 précédemment.

- La possibilité de transférer tout ou partie des droits placés sur son CET vers le PERE ou le PERCO au moment du départ en retraite.

- Lors d'une mobilité au sein du

Groupe, si le transfert du CET n'est pas possible, le salarié pourrait choisir entre l'utilisation et ou la valorisation de son CET.

## Dans l'intérêt de qui ? Pas des salariés !

Les modifications proposées du CET, outre quelques assouplissements, visent essentiellement à en permettre le gonflement, quant bien même il se ferait au détriment du temps de repos et des congés. Elles relèvent essentiellement de l'incitation au développement du nombre de PERCO (actuellement 10 000 pour plus de 40000 salariés), de leur montant et par conséquent, de la retraite par capitalisation au détriment de la retraite par répartition.

Les deux autres mesures proposées pour le PERCO vont dans le même sens :

- La modification des tranches d'abondement, qui favorise très nettement les salariés en capacité d'épargner à un certain niveau.(cf tableau)
- L'ouverture à l'abondement de la participation.

Encore une fois, la direction préfère promouvoir ce type de dispositifs pendant qu'elle ne fait que distiller les mesures favorisant l'emploi, les salaires ,etc... et ne fait que fragiliser la retraite par répartition.

Comme de nombreux collègues,  
Aujourd'hui, vous aussi, **adhérez à la CGT BNPP...**

C'est renforcer un syndicat rigoureux dans ses engagements vis-à-vis des salariés, face à une Direction de plus en plus exigeante et insatiable.

C'est prendre sa place dans un syndicalisme dynamique, rassembleur et démocratique où les décisions ne sont pas « prises d'en haut » mais décidées par tous.

C'est rejoindre la première Confédération syndicale : 34 % d'audience lors des dernières élections nationales. La CGT rassemble 700.000 salariés de tous secteurs d'activité.

C'est vouloir faire respecter et garantir ses droits, ses intérêts et sa dignité.  
C'est vouloir se défendre au présent et agir pour l'avenir.

Amicalement et, nous l'espérons, à bientôt parmi nous.

... **en ligne en cliquant ici !**